

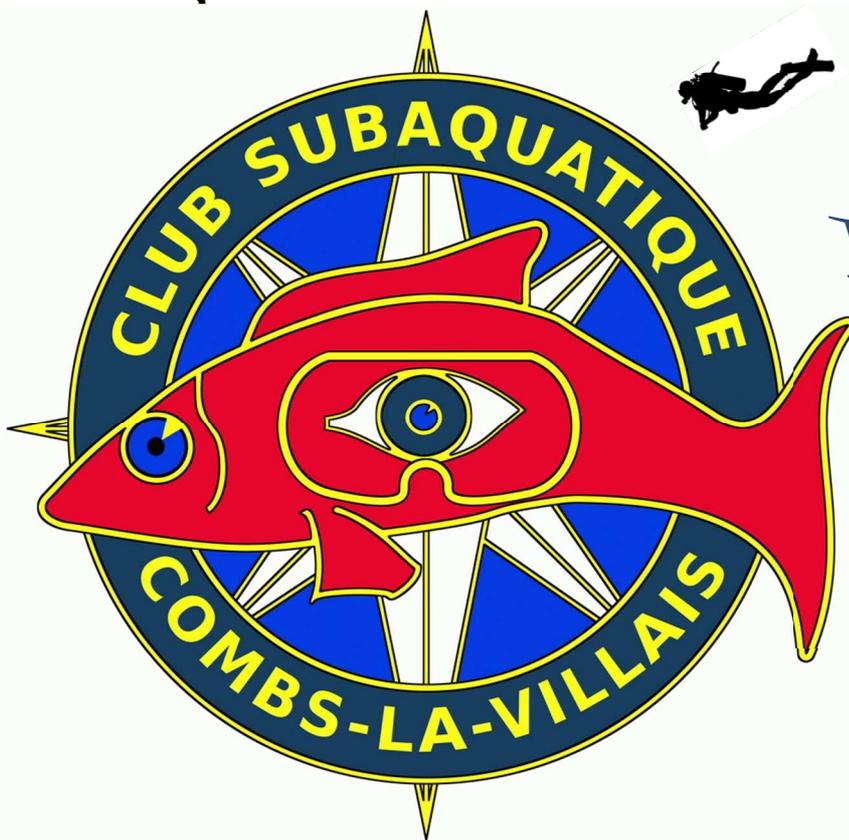


# Dossier d'inscription

Saison 2023-2024

[www.combsplongee.fr](http://www.combsplongee.fr)

[secretariat@combsplongee.fr](mailto:secretariat@combsplongee.fr)



Plongée  
Apnée

Le CSCV vous accueille  
pour la 43<sup>ème</sup> saison

**ATTENTION : Conservez ce dossier toute l'année.  
Il contient des informations importantes.**

Association Loi 1901 N°5303 - Affiliation FFESSM 07770360  
Agrément Jeunesse et Sport n°A577910430



## Le CSCV la passion de la plongée depuis 43 ans

**Vous souhaitez découvrir le monde du silence, vous souhaitez devenir un plongeur autonome, vous souhaitez maintenir votre forme de plongeur expérimenté alors :**

Le **Club Subaquatique Combs-La-Villais** est heureux de vous accueillir. Les adhérents, les moniteurs bénévoles, les initiateurs bénévoles et les responsables du club vous feront partager leur passion : **faire acquérir les niveaux de compétence de la plongée** au plus grand nombre en prenant **plaisir à plonger ensemble**.

La sécurité est notre priorité à tout moment. Notre organisation s'adapte à tous les adhérents dans un esprit de convivialité et de plaisir. La cotisation et le coût des sorties en milieu naturel sont attractifs.

Depuis son origine en 1981, c'est cette vision qui a toujours motivé notre action et qui reste aujourd'hui au cœur de notre engagement auprès des nombreux adhérents.

Vous êtes prêt à partager ces valeurs, alors rejoignez-nous, nous vous attendons.

Yves POBLICO  
Président du CSCV



# Le Comité Directeur

## Le BUREAU

|                        |                                       |
|------------------------|---------------------------------------|
| - Président :          | <b>Yves POBLICO</b>                   |
| - Président Adjoint :  | <b>Jacques ROBERT</b>                 |
| - Trésorier :          | <b>Joëlle POBLICO</b>                 |
| - Secrétaire :         | <b>Joëlle GEORGES</b>                 |
| - Secrétaire Adjoint : | <b>Pascal BOUCHET</b>                 |
| - Secrétaire suppléant | <b>Hatli HELLAL – Nathalie SALVAT</b> |

- Directeur Technique : **Dominique ROBERT**  
Suppléant : Jacques ROBERT

- Encadrants pour les formations **Plongée** :

Prépa **N1 – PE 20**

**Alexandra RODRIGUES**  
Alain DUCHATEAU - Andreas IRRGANG

Prépa **N2 – PA20 – PE40**

**Manuel TRABADA**  
Michel MOLINE - Pascal BOUCHET

Prépa **N3 – PA 40 – PE/PA 60**

**Pascal BERTIN**

Section Jeune :

**Pascal BOUCHET**  
Daniel RAUFFET - Yves POBLICO -  
Clément BOUCHET - .....

- Encadrant section **Apnée** : **Pascal BERTIN**

- Responsable du Matériel / TIV : **Custodio GUEDES**  
Suppléant : Jacques ROBERT - Pascal BOUCHET

- Responsable Fosse **Pascal BERTIN**

- Responsable Sorties : **Joël LABAU**  
Suppléants sorties Joëlle GEORGES

- Site internet / Communication : **Pascal BERTIN**

Tous les membres du bureau ainsi que les encadrants de l'association sont des bénévoles.

A chaque saison, ils sont là pour vous guider, vous aider et partager la passion de la plongée pour le plus grand plaisir de chacun. Et pour ceux qui le souhaite participer à leur tour aux partages des valeurs du club.

# Vos Encadrants *Bénévoles*

## Moniteur M.F.2 - E4 :

Dominique ROBERT - DEJEPS, instructeur PADI et ANTEOR

## Moniteur M.F.1 - E3 :

Jacques ROBERT - Moniteur NITROX - Pascal BERTIN - Initiateur APNEE  
Joël LABAU - Moniteur audio-visuel Ile de France

## Initiateurs - E2 :

Michel MOLINE (N4) - Alexandra RODRIGUES (N4) : - *Animateurs Biologie  
Marine-Environnement*  
Manuel TRABADA (N4) - Pascal BOUCHET (N4)

## Initiateurs - E1 :

Alain DUCHATEAU (N3) - Andreas IRRGANG (N3) - Yves POBLICO (N3) -  
Daniel RAUFFET (N3) – Clément BOUCHET (N2)

Référent Initiateur : Jacques ROBERT - Dominique ROBERT

## Formateur TIV (Techniciens en Inspection Visuelle) :

Jacques ROBERT - Custodio GUEDES

## Contacts Utiles [encadrants@combsplongee.fr](mailto:encadrants@combsplongee.fr)

|                         |  |                |
|-------------------------|--|----------------|
| <u>Yves POBLICO</u>     | <a href="mailto:president@combsplongee.fr">president@combsplongee.fr</a>   | 07.85.51.59.70 |
| <u>Jacques ROBERT</u>   | <a href="mailto:jacques@combsplongee.fr">jacques@combsplongee.fr</a>       | 06.09.54.47.22 |
| <u>Dominique ROBERT</u> | <a href="mailto:domrobert@combsplongee.fr">domrobert@combsplongee.fr</a>   | 06.88.72.14.30 |
| <u>Joël LABAU</u>       | <a href="mailto:joel.labau@combsplongee.fr">joel.labau@combsplongee.fr</a> | 06.30.60.07.09 |
| <u>Pascal BERTIN</u>    | <a href="mailto:pascal@combsplongee.fr">pascal@combsplongee.fr</a>         | 06.80.83.19.55 |
| <u>Manuel TRABADA</u>   | <a href="mailto:manu@combsplongee.fr">manu@combsplongee.fr</a>             | 06.12.91.96.49 |
| <u>Custodio GUEDES</u>  | <a href="mailto:custo@combsplongee.fr">custo@combsplongee.fr</a>           | 07.69.62.87.08 |
| <u>Daniel RAUFFET</u>   | <a href="mailto:encadrants@combsplongee.fr">encadrants@combsplongee.fr</a> |                |
| <u>Pascal BOUCHET</u>   | <a href="mailto:encadrants@combsplongee.fr">encadrants@combsplongee.fr</a> | 06.46.25.20.05 |

# Horaires des séances d'entraînement

(Centre Nautique Camille Muffat – Piscine de Combs-la-Ville)

Rappel règlement : Mise à l'eau sur autorisation du Directeur de Bassin ou d'un encadrant présent

## Section adultes ( plus de 14 ans ) :

### **MERCREDI :**

19h50 à 22h00 - Plongeurs débutants (prépa N1), perfectionnement libre ou encadré (pré N2/PE40)  
- Niveau spécifique - Initiateur - prépa N4 / Apnée (débutants)

### **VENDREDI :**

19h50 à 22h00 - Plongeurs adultes (prépa N2/PE40 et plus), libre et Section Apnée (confirmés)

**DÉROULEMENT DES SÉANCES** : Bonnet de bain obligatoire

### **MERCREDI et VENDREDI :**

19h50 à 20h00 : Accueil - vestiaire, douche,

20h00 à 21h45 : retrait du matériel au local, séance de formation, en scaphandre ou en libre, en alternance ; la formation théorique faisant l'objet de cours séparés.

21h45 : sortie du bassin, bref compte-rendu de la séance, report sur le suivi de la formation, **désinfection et rangement du matériel au local**, douche, vestiaire.

22h00 : fermeture des locaux

## Section jeunes plongeurs ( moins de 14 ans ) :

**SAMEDI** : créneau réservé aux enfants : de **13h25 à 15h00** à la piscine

**DÉROULEMENT DES SÉANCES** : Bonnet de bain obligatoire

13h25 à 13h30 : Accueil - vestiaire, douche,

13h30 à 14h45 : retrait du matériel au local, séance de formation, en scaphandre ou en libre

14h45 à 15h00 : sortie du bassin, bref compte-rendu de la séance, report sur le suivi de la formation, **désinfection et rangement du matériel au local**, douche, vestiaire.

## **FONCTIONNEMENT DE LA FOSSE A BOUSSY ST ANTOINE**

**Un Mercredi par mois** selon calendrier disponible sur le site [combsplongee.fr](http://combsplongee.fr) pour les plongeurs N1 minimum et plus. Fosse de 12 m

**Un Vendredi par mois**, pour les préparations N1 et les jeunes plongeurs. Fosse de 6 m

Dates spécifiques de fosse pour la section apnée suivant disponibilité.



Les inscrits, rejetés faute de place seront prévenus par le responsable fosse.

### **DÉROULEMENT DES SÉANCES :**

19H35 : Arrivée à la fosse, vérification des présents, composition des palanquées.

19h50 (ou 20h) : Vestiaire, douche, récupération du matériel.

20h00 (ou 15) : Mise à l'eau pour la séance d'entraînement

21h00 (ou 15) : Sortie de la fosse, bref compte-rendu de la séance, report sur le suivi de la formation, **désinfection et rangement du matériel**, douche, vestiaire.

Des fosses complémentaires feront l'objet d'une communication indépendante, de consignes particulières et d'une participation financière dédié.

# BULLETIN D'ADHESION Individuel



Tout dossier incomplet ne pourra être retenu

|  |                           |                             |  |
|--|---------------------------|-----------------------------|--|
| Nom                                    |                           |                             |  |
| Prénom                                 |                           |                             |  |
| Tél fixe                               |                           | Tél. portable               |  |
| e-mail                                 |                           |                             |  |
| Adresse complète<br>(Bât, Escalier...) |                           |                             |  |
| Code Postal                            |                           | VILLE                       |  |
| Date Naissance                         |                           | Ville & Dpt.de<br>naissance |  |
| Brevet de Plongée :                    | N ___ ou PE ___ ou PA ___ | Date d'obtention :          |  |
| LICENCE N°                             |                           |                             |  |

( ) Débutant      ( ) Plongeur de Bronze      ( ) Plongeur d'Argent      ( ) Plongeur d'Or

## Documents à fournir (voir le guide) :

- Le présent bulletin **complètement et lisiblement rempli**.
- Un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la plongée **CACI**
- L'**autorisation parentale pour les mineurs**.
- **1 photo d'identité (pour les nouveaux)**

### **Pour information :**

- La **licence FFESSM inclus** : Assurance Responsabilité Civil (*dommage à autrui*),
- **Coût de l'adhésion** tarif dégressif pour le 2<sup>ème</sup> adhérent de la même famille.  
*Ouvre l'accès aux fosses de Boussy*
- **Assurance Individuelle accident** (*dommage à soi-même*)
- **Règlement individuel par chèque à l'ordre du club subaquatique Combs-la-Villais ou par virement**).

Votre adhésion et vos options (cochez la ou les cases à gauche):

|  |   |
|--|---|
| Licence 2023 Adulte 45,8€ ; Jeune (12/15ans) 28,7€; Enfant (8/11ans) 12,8€         | € |
| pour Adhésion (14 ans et +) 180 € ou 160 € 2 <sup>ème</sup> adhérent du même foyer | € |
| pour Adhésion (8 à 13 ans) 160 € ou 140 € 2 <sup>ème</sup> adhérent du même foyer  |   |
| Assurance individuelles accident plongée* (voir tarifs FFESSM)                     | € |
| <b>Total</b>   | € |

\* L'assurance plongée est fortement conseillée pour les sorties en milieu naturel.

Pour les débutants, la formule Loisir 1 est généralement suffisante. Pour les niveaux supérieurs, la formule 2 Top ou 3 Top offre une meilleure couverture. Attention, vos assurances "classiques" ne couvrent pas les risques spécifiques à la plongée

L'adhésion n'est recevable que dans la mesure où tous les documents demandés sont remis, groupés, aux dates demandées à l'inscription\*, après la remise du présent dossier.

A défaut, l'activité de l'adhérent ne peut être couverte par l'assurance liée à la licence délivrée par la Fédération Française d'Etude et de Sport Sous Marins et la responsabilité du Club Subaquatique Combs-La-Villais serait directement engagée. Cela autorise les responsables du club à refuser l'accès à l'ensemble des installations aux personnes concernées.

Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Vu et pris connaissance du règlement intérieur.  
Je certifie savoir nager sur une distance minimale de 50 mètres  
**Signature** (précédée de la mention "lu et approuvé")

\*: La date de dépôt des dossiers est indiquée dans le guide.

# AUTORISATION PARENTALE (pour la plongée jeune)



Structure (club/SCA) : **CSCV - Plongée Combs la Ville**

Les profondeurs et niveaux règlementaires sont données à titre indicatif, seul le moniteur et l'encadrement du club est habilité à les octroyer.

- Plongeur encadré 6m à partir de 8 ans, (Bronze / Argent)
- Plongeur encadré 12m à partir de 10 ans, (Or),
- Plongeur encadré 20m à partir de 12 ans (Or / PE 20 / niveau 1),
- Plongeur encadré 40m à partir de 16 ans. (14 ans sous conditions)



La plongée Jeune en scaphandre se fait dans une adaptation prudente et progressive à la profondeur par les encadrants avec une approche individualisée.

L'optimisation pour les encadrants des conditions de la plongée des jeunes repose sur les conseils de la Commission Technique nationale et de la Commission Médicale et de Prévention nationale de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins.

Vous pouvez prendre connaissance de ces conseils en matière de plongée pour les jeunes sur <https://medical.ffessm.fr/actualites/jeunes-plongeurs-et-profondeurs>

Je soussigné : .....

Agissant en qualité de : père – mère - tuteur

Autorise le jeune mineur nommé ci-dessous :

Nom : ..... Prénom : .....

né le : .....

- à participer aux activités de plongée subaquatique, notamment en scaphandre, au sein de cette structure affiliée ou agréée à la FFESSM.

Je préviens de mon absence à une séance d'entraînement.

**Un responsable légal devra être présent pour le début et la fin des séances piscine et des fosses et sa présence est obligatoire pour les sorties du club.**

Pour les séances Piscine : **j'autorise mon enfant à rentrer seul : OUI / NON**

Fait à ..... le .....

Signature du responsable légal :

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

A lire attentivement

## 1. Généralités :

Chaque adhérent doit se conformer aux différents règlements en vigueur :

- . L'arrêté ministériel du 22 juin 1998
- . Le règlement intérieur de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins FFESSM
- . Le règlement intérieur du Centre Nautique Camille Muffat (ex : le port du bonnet de bain)
- . Le présent règlement
- . Le code du sport
- . Les règlements d'utilisation des sites < extérieurs > (piscines, fosses, carrières, lacs, clubs d'accueil, etc....)

## 2. Accès au bassin :

Chaque adhérent doit être administrativement à jour 3 semaines après son inscription provisoire au Club ; ce délai passé, l'accès au bassin lui sera interdit.

L'inscription définitive au Club et l'attribution de la licence ne sont effectifs qu'après enregistrement des documents et paiement de l'adhésion, indiqués dans le bulletin d'inscription.

En cas de vol, de perte de matériel ou d'effets personnels, le Club ou Grand Paris Sud ne pourraient en aucun cas être tenus pour responsables (pendant les séances d'entraînement, il vous est conseillé de mettre vos affaires sur les banquettes autour du bassin, et de ne pas utiliser les armoires-vestiaires).

*Les changements dans les vestiaires doivent faire l'objet d'une attention particulière en veillant au respect de chacun. L'utilisation de la cabine est à privilégier.*

Les locaux (Centre Nautique Camille Muffat) doivent être impérativement libérés à 22h30 au plus tard (mise sous alarme) (*ces obligations s'appliquent également aux personnes invitées*)

## 3. Règles Impératives :

Tous les exercices et mise à l'eau doivent être obligatoirement réalisés sous la conduite d'un encadrant.

La responsabilité de chaque adhérent peut être engagée en cas de dommage physique ou matériel à autrui. Tous dégâts occasionnés par un adhérent au niveau des infrastructures (carrelages, douches, vestiaires, etc....) ou des matériels (bouteilles, détendeurs, gilets de stabilisation etc....) mis à sa disposition dans le cadre de l'activité du Club, pourront lui être opposables et donner lieu à d'éventuels remboursements. Les adhérents doivent se conformer aux directives de l'encadrement ; celui-ci est bénévole, il assure un rôle pédagogique et d'animation, et ne tient pas à normaliser un rôle disciplinaire.

## 4. Matériel :

Planches de natation, ceintures, bouteilles, détendeurs, etc. vous sont prêtés par le Club ou la piscine. Il est donc indispensable d'en prendre soin, de les ranger après utilisation.

Tout prêt de matériel pour utilisation en dehors de notre Club, doit être en accord avec les directives fédérales, donc subordonné à l'accord du Président, du responsable technique ou du responsable du matériel. Il devra être rendu à temps, et en parfait état ; en cas de perte, vol ou dégradation, il sera remis en état selon les règles de l'art ou remplacé par le club, aux frais de l'emprunteur. Une caution de **250 Euros**, par objet emprunté, sera demandée lors de chaque emprunt.

Seules les personnes habilitées par le responsable technique du club peuvent utiliser la station de chargement des bouteilles.

## 5. Fosse de plongée :

Demande d'inscription obligatoire via le site internet ou par téléphone auprès du responsable Fosse. La séance est placée sous la responsabilité d'un encadrant du club, présent sur place. Seuls les plongeurs disposant du niveau minima défini par les encadrants, peuvent participer aux séances d'entraînement à la fosse de plongée. Le nombre de participants est limité à 16 personnes, encadrement compris. Dans le cas d'un nombre d'inscrits supérieur à 16, un roulement sera assuré, en laissant, dans une certaine mesure, la priorité aux plongeurs préparant un niveau supérieur. Les inscrits, rejetés faute de place seront prévenus par le responsable fosse.

## 6. Formation, préparation au passage de niveaux :

Le CSCV a pour vocation principale la formation à la plongée subaquatique selon les dispositions du Code du Sport et les recommandations spécifiques de la FFESSM. La préparation d'un passage de niveau n'est en aucun cas une garantie de son obtention. Le candidat devra démontrer son aisance pour le niveau attendu, pour le Niveau 2, il est conseillé que le plongeur totalise une moyenne de 15 plongées en milieu naturel, pour le niveau 3, il est conseillé environ 30 plongées dont 15 en autonomie (*tampon par un club ou MF1*). La présence aux fosses tout le long de l'année, permet de mesurer l'évolution.

# GUIDE

# POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER



Comment dois-je remplir ce dossier ?

## 1er cas : Vous êtes un nouvel adhérent au club subaquatique

Fournir le dossier complètement rempli avec :

- Le bulletin d'adhésion dûment rempli
- L'autorisation parentale pour les mineurs
- La cotisation (voir bulletin d'adhésion), l'assurance et les options (voir tarifs FFESSM)
- **1 photo d'identité (pour les nouveau)**
- **Une copie** certificat médical d'aptitude à la plongée avec scaphandre autonome (CACI) **(conserver 1 original)**
  - o Médecin traitant pour tous y compris mineurs (Médecin des Sports ou Médecin Fédéral recommandés pour tous)

## 2ème cas : Vous renouvez votre adhésion au club subaquatique (Vous étiez adhérent lors de la saison précédente)

- Le bulletin d'adhésion dûment rempli
- L'autorisation parentale pour les mineurs
- La cotisation (voir bulletin d'adhésion), l'assurance et les options (voir tarifs FFESSM)
- **Une copie** certificat médical d'aptitude à la plongée avec scaphandre autonome (CACI) **(conserver 1 original)**
  - o Médecin traitant pour tous y compris mineurs (Médecin des Sports ou Médecin Fédéral recommandés pour tous)

A quelle date dois-je donner mon dossier d'inscription ?

### **Avant le 18 octobre 2023.**

- Vous pouvez l'apporter à la piscine lors des séances d'entraînement du Mercredi, Vendredi ou samedi.
- Vous pouvez également envoyer votre dossier complet par courrier à : **Joëlle GEORGES, 11 Allée du Bel Air, 77380 COMBS-LA-VILLE** ou par mail : **secretariat@combsplongee.fr**

Il est préférable d'apporter votre **dossier complet** au plus tôt, les licences de la fédération sont délivrées à partir du mois de Septembre et valables 15 mois (jusqu'au mois de Décembre de l'année suivante).

Pour garantir une couverture d'assurance, les nouveaux adhérents non licenciés à la FFESSM, doivent impérativement apporter leur dossier avant le **18.10.2023**.

**Non compris dans la cotisation annuelle et à régler en sus dans tous les cas :**

- **Assurance Individuelle Accident (ATTENTION : Vos assurances "classique" ne couvrent pas les risques spécifiques à la plongée, il faut une attestation de votre assurance stipulant l'activité.**
- **Cartes de niveaux et de brevets**
- **Carnets et passeports de plongée**
- **Fosse spécifique**
- **Participation aux sorties en milieu naturel**

<https://www.assurdiving.com/>

<https://ffessm.fr/gerer/assurance>

## Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur,

Exerçant à,

Rayez la mention inutile\*

médecin, généraliste\* du sport\* fédéral\* n° :  
diplômé de médecine subaquatique\* autre\* :

Certifie avoir examiné ce jour :

**NOM :**

**Né(e) le :**

**Prénom :**

**et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :**

**de l'ensemble des activités subaquatiques EN LOISIR**

**Ou bien seulement** (cocher) :  DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME  
 DES ACTIVITÉS EN APNÉE  
 DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

**de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITION** (spécifier en toute lettre) :

**Pour mémoire les particularités suivantes nécessitent un certificat délivré par un médecin fédéral, du sport ou qualifié :**

- TRIMIX Hypoxique
- APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
- Pratique HANDISUB
- Reprise de l'activité après accident de plongée

**NOMBRE DE  COCHÉE(S)** (obligatoire) :

**Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s)** (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) :

**Un certificat est exigible toutes les 3 saisons** (si renouvellement sans discontinuité de la licence) pour les disciplines : Nage avec Palmes, Nage en Eau Vive, Tir sur Cible, Hockey Subaquatique, Apnée jusqu'à 6 mètres. Pratique de l'activité jusqu'à expiration de la licence. **Un certificat est exigible tous les ans** pour la pratique de la Plongée Subaquatique (Plongée en Scaphandre en tous lieux et en Apnée au-delà de 6 mètres).

**Sauf en cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, qui suspend la validité de ce certificat.**

Il est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

Pour consulter la liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : <http://medical.ffessm.fr>

**Fait à :**

**Signature et cachet :**

**date :**